

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU RHÔNE
Communauté de communes de la vallée du Garon



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2024-18

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à 20h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le dix-neuf mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à Montagny, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente.

Le secrétaire de séance désigné est : Laurence BEUGRAS

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37
Nombre de conseillers communautaires présents : 30
Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 5
Nombre de conseillers communautaires absents : 2

PRESENTS :

Mme Monia BEN SLAMA, MM. Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Lionel BRUNEL, Mme Josiane CHAPUS, MM. Damien COMBET, Thierry DILLESEGER, Mmes Marie DECHESNE, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mme Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Martine MORELLON, MM. Grégory NOWAK, Mmes Claire REBOUL, Céline ROTHEA, Catherine STARON, M. Roland WILPUTTE.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme Agnès BERAL donne pouvoir à M. Pierre FRESSYNET
M. Dominique CHARVOLIN donne pouvoir à Patricia GRANGE
M. Jérôme CROZET donne pouvoir à M. Grégory NOWAK
M. Jean-François PERRAUD donne pouvoir à M. Damien COMBET
Mme Anne-Claire ROUANET donne pouvoir à Mme Valérie GRILLON

ABSENTS :

M. Jean-Luc BERARD
Mme Christiane CONSTANT

Publiée le 28 mars 2024

Objet : Environnement – Espaces Naturels Sensibles (ENS) de la Vallée en Barret : programmation 2024

Vu le rapport par lequel M. Damien Combet expose ce qui suit :

Rappel :

La politique des Espaces naturels sensibles (ENS) est une politique départementale. Pour sa mise en œuvre, le Département du Rhône s'appuie sur les collectivités sur lesquelles se trouvent les ENS.

Ainsi, la CCVG est pilote du plan de gestion de l'ENS de la Vallée en Barret, situé sur les communautés de communes du Pays mornantais (Copamo) et de la Vallée du Garon, en collaboration étroite avec le Département du Rhône et la Copamo.

Le Département du Rhône vient en appui financier à la mise en œuvre des actions de gestion de l'ENS, à hauteur de 50%. La Copamo intervient à hauteur de 25% des dépenses de fonctionnement.

Programmation 2024 :

Deux faits marquants pour la programmation 2024 :

- La principale action qui sera lancée en 2024 concerne la **révision du plan de gestion** de l'ENS de la vallée en Barret.
 - ⇒ Cette révision va permettre de disposer d'un état des lieux complet et à jour et d'intégrer pleinement deux problématiques majeures du site : l'importante fréquentation du site, qui s'accompagne de pressions en hausse sur la biodiversité ; et son adaptation au changement climatique.
 - ⇒ Le nouveau plan de gestion sera établi pour une période de 10 ans.
 - ⇒ Le bureau d'études Mosaïque Environnement a été retenu pour réaliser cette mission, qui vient de démarrer.
 - ⇒ Calendrier de réalisation : mars 2024 – décembre 2025.
 - ⇒ **Dans l'attente d'un nouveau plan de gestion, seules les actions récurrentes et incontournables seront maintenues sur l'ENS.**
- La **réduction drastique des tournées de l'ONF**.
 - ⇒ Alors qu'il assurait 18 tournées en 2023, l'ONF ne sera en mesure d'assurer que 3 tournées en 2024.
 - ⇒ Un travail de coordination avec les polices municipales et les brigades de gendarmerie devra être mené en 2024 pour assurer autant que possible une présence sur le site lors des périodes de forte fréquentation.
 - ⇒ A moyen terme, la réflexion prévue dans le cadre de la stratégie Biodiversité, sur des solutions alternatives afin d'assurer une présence sur le site, sera conduite.

Budget et plan de financement prévisionnels 2024 :

Le budget et le plan de financement prévisionnels pour les actions récurrentes à réaliser en 2024 est le suivant :

	Prévisionnel 2024	CCVG	COPAMO	CD69
Gestion des affleurements rocheux	2 400 €	600 €	600 €	1 200 €
Surveillance et nettoyage	6 150 €	1 538 €	1 538 €	3 075 €
	2 400 €	600 €	600 €	1 200 €
	200 €	50 €	50 €	100 €
Révision du PDG 1 (2024)	48 000 €	12 000 €	12 000 €	24 000 €
TOTAL	59 150 €	14 788 €	14 788 €	29 575 €

La révision du plan de gestion présente un coût total de **73 260 € TTC, sur la période 2024-2025**, dont environ 48 000 € de dépenses qui seront effectuées sur 2024.

Il est proposé au conseil communautaire de déposer une demande de subvention au titre du Fonds vert, dans le cadre de la mesure Protéger et restaurer les espaces naturels, **à hauteur de 50 %, soit 36 630€ TTC.**

Dans l'hypothèse d'une réponse favorable, la Copamo, le Département du Rhône et la CCVG prendront en charge le solde selon la répartition habituelle :

- Département du Rhône : 50%
- Copamo : 25%
- CCVG : 25%

	Budget 2024-2025	Fonds vert (50%)	CD69 (25%)	Copamo (12,5%)	CCVG (12,5%)
Mosaïque Environnement	73 260,00 €	36 630,00 €	18 315,00 €	9 157,50 €	9 157,50 €
TOTAL	73 260,00 €	36 630,00 €	18 315,00 €	9 157,50 €	9 157,50 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants

APPROUVE la programmation 2024 pour l'ENS de la vallée en Barret ;

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation des actions prévues en 2024 seront inscrits au budget général 2024 ;

AUTORISE Madame la Présidente à solliciter une subvention au titre du Fonds vert pour la révision du plan de gestion de l'ENS de la vallée en Barret, à hauteur de 36 630€ ;

AUTORISE Madame la Présidente à solliciter une subvention auprès du Département du Rhône à hauteur de 50% des actions prévues en 2024 et à signer tous les documents afférents ;

AUTORISE Madame la Présidente à solliciter la contribution de la Copamo, à hauteur de 25% des dépenses prévues en 2024, et à signer tous les documents afférents.

Extrait certifié conforme,